



Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le onze février deux mille vingt, sont réunis, l'an deux mille vingt, le quinze février, à dix heures, salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François GARIDACCI.

Membres : 15

MEMBRES PRESENTS :	
FRIMIGACCI Lucie	DRAGACCI CODACCIONI Hélène
FRIMIGACCI PERONI Emmanuelle	ALESSANDRI Jérôme
GROSSI André-Antoine	NEGRONI Jean-Louis
NEGRONI DESINI Vanina	BLENEAU Marie-Rose
GARIDACCI François	
MEMBRES ABSENTS :	
ANGELETTI André	RAGAZZACCI Dominique
POGGI Dominique	SERRERI Olivia
COLONNA DE LECA Frédéric	ALESSANDRI Stéphanie
MEMBRES REPRESENTES :	
Néant	
SECRETAIRE DE SEANCE	
FRIMIGACCI Lucie	
Heure d'ouverture de la séance 10h00 – Heure de fermeture de la séance 11h00	

**OBJET : Nouveau plan de financement acquisition broyeur déchets verts (annule et remplace)**

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire que la mairie se dote d'un broyeur de végétaux, pour des raisons pratiques mais aussi écologiques.

Dans ce cadre, le Maire propose le plan de financement suivant :

Commune	50%	14 583 euros H.T.
Office de l'environnement de Corse (OEC)	50%	14 583 euros H.T.
TOTAL	100%	29 166 euros H.T.

**LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** ce plan de financement ;

**DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération n°2019/88 du 21 décembre 2019.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Pour : 9**

Le Maire,  
François GARIDACCI

